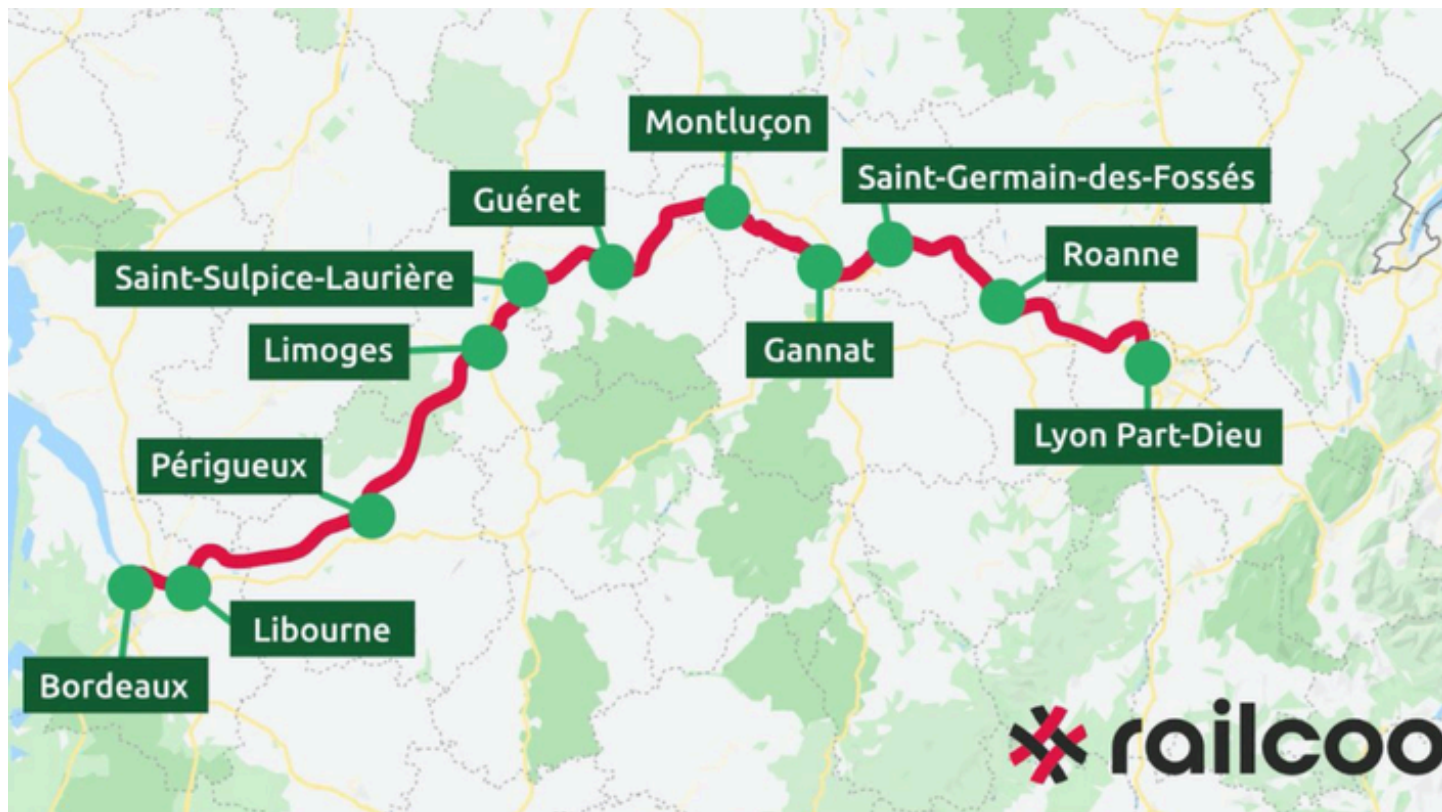


Train Bordeaux-Lyon : la coopérative Railcoop jette l'éponge avec «regret» et annonce sa prochaine liquidation

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 17:55



Le trajet que devait effectuer cette nouvelle ligne coopérative. *Railcoop*

Écrasée par une dette «insoutenable», la coopérative qui devait relancer la ligne ferroviaire entre Bordeaux et Lyon a annoncé sa liquidation.

La coopérative Railcoop, qui voulait relancer la liaison ferroviaire entre Bordeaux et Lyon, a annoncé mercredi «avec le plus grand regret» sa prochaine liquidation, après un jugement qui fait peser sur elle une dette «insoutenable» .

«Le schéma prévu pour sortir du redressement judiciaire est désormais caduc. En l'état, le tribunal de commerce de Cahors ne devrait pas avoir d'autre choix que de prononcer, le 15 avril 2024, la liquidation de notre coopérative», a indiqué Railcoop dans un message à ses sociétaires.

Des fonds levés insuffisants

Née en 2019, la coopérative aux 14.500 sociétaires s'était fixée comme objectif de lancer une liaison ferroviaire transversale entre Bordeaux et Lyon via Périgueux, Limoges, Montluçon et Roanne. Prévus initialement à l'été 2022, le lancement avait été plusieurs fois retardé, et elle tablait encore récemment sur le second semestre 2024.

Elle avait cherché pendant tout l'été 2023 à lever 500.000 euros supplémentaires auprès de ses sociétaires pour payer les salaires et les factures de ses fournisseurs. Mais fin septembre, elle n'avait réuni que 383.500 euros, la contraignant à ouvrir une procédure collective devant le tribunal de commerce, compte tenu de son manque de fonds.

880.000 euros de «frais de garage»

Railcoop avait été placée en redressement judiciaire à la mi-octobre, ce qui ouvrait un délai de six mois pour trouver des capitaux afin de garantir la poursuite de son activité. La coopérative avait en particulier prévu de céder deux rames - rachetées d'occasion à la région Auvergne-Rhône-Alpes -, stockées par la société ACC M, spécialiste de la restauration de matériels ferroviaires, sur son site de Clermont-Ferrand, a-t-elle expliqué mercredi.

Mais ACC M «nous réclamait 880.000 euros de frais de garage, en sus des 350.000 euros déjà payés pour la réalisation de l'audit des rames (qui n'a pas été terminé)», a affirmé Railcoop. Dans ce contentieux, le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand «vient de (...) donner raison le 21 mars» à ACC M. «Par cette décision, le tribunal nous empêche de procéder à la vente des deux rames (qui était signée), nous coupe toute source de financement de court terme, et nous fait porter une nouvelle dette, insoutenable», a remarqué Railcoop.

«Cette décision de justice incompréhensible scelle le sort de Railcoop. (...) C'est avec le plus grand regret que nous vous adressons ce message, après des mois passés ensemble à se battre, pour éviter la fin de notre belle aventure collective», a conclu la coopérative.

La rédaction vous conseille

- [Lyon : accusé à tort d'actes de torture à Gaza, un jeune Villeurbannais menacé de représailles](#)
- [À Lyon, un jeune homme surprend un voleur dans sa voiture et reçoit 7 coups de couteau](#)
- [«Incompréhensible et idiot» : à Lyon, un élu LR tacle la nouvelle limitation de vitesse à 50 km/h sur une portion de l'A7](#)

Sujets

[Train](#)[Coopératives](#)